



« La Wallonie aux prises avec l'enjeu de l'optimisation spatiale au travers des objectifs d'aménagement du futur Schéma de Développement du Territoire : présentation de la révision du SDT »

M. Michel DACHELET- Inspecteur général du SPW Territoire



29/11
GÉRER – TRANSMETTRE – PRÉSERVER


1

Michel DACHELET, Inspecteur general
29 NOVEMBRE 2022

SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
Actualisation

2

PLAN DE L'EXPOSÉ	0 TRAVAUX PREPARATOIRES
	I CADRE DE L'ACTUALISATION
	II VISION
	III CONCEPTS TERRITORIAUX CLÉS
	IV OBJECTIFS
	V STRUCTURE TERRITORIALE

 Wallonie territoire SPW

3

0 TRAVAUX PREPARATOIRES	
-------------------------	--

 Wallonie territoire SPW

4

SDER 1999**SDT 2019**

Objectif de reduction de l'artificialisation = 2050 → 0 km²/an

→ Pas d'objectifs intermédiaires

Objectif reduction étalement urbain= 75% nouveaux logts dans les centralités urbaines et rurales

→ Pas de definition des centralités

DPR – 2019-2024

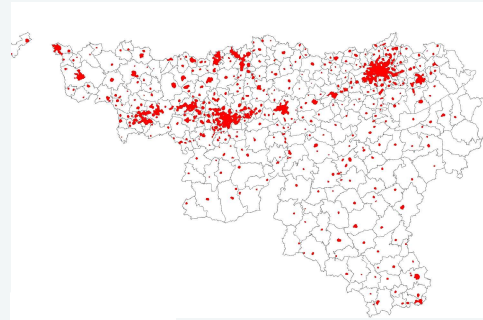
Objectifs conformes SDT 2019 + trajectoires par bassins

Mandate des groupes d'experts

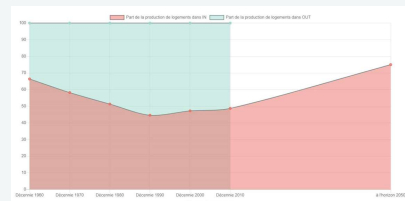
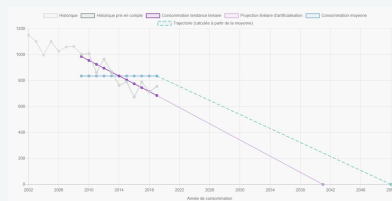
- experts "**données**" → méthodologie pour
 - trajectoires artificialisation
 - trajectoires étalement urbain
 - détermination des centralités
- experts "**noyau**" → examen des outils

**GRUPE D'EXPERTS
"DONNEES"**

- IWEPS : polarités de base



- CPDT : Atol-W : trajectoires artificialisation et étalement

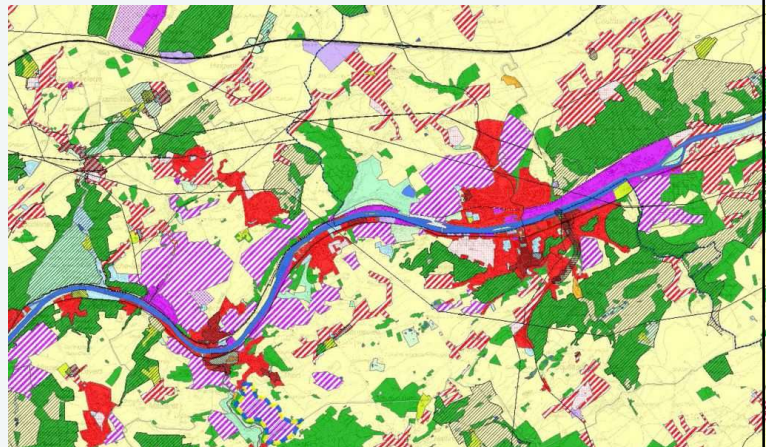


**GRUPE D'EXPERTS
"NOYAU"**

Plan de secteur

Dézonage massif inefficent

- Procédure très longue (s'étale sur plusieurs législatures)
- Génère des moins values d'urbanisme
- Impopulaire



**GROUPE D'EXPERTS
"NOYAU"**

Proposition 1 : utiliser le SDT

- Outil faitier aménagement territoire + stable dans le temps
- Utilisable sans réformer le CoDT
- Seul outil pour fixer des trajectoires par bassin
- Seul outil pour programmer actions régionales et communales + donner des balises aux communes
- Peut fixer les centralités + mesures de gestion in/out
- Procédure courte (finalisable cette législature)

Proposition 2 : réformer le CoDT

- Action régionale et communale en subsidiarité
- Outils communaux = outils d'optimisation spatiale



9


CADRE DE L'ACTUALISATION



10

<p>2022-2024 Stratégie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser le SDT <ul style="list-style-type: none"> - Trajectoires - Balises pour action communale et régionale • Réformer le CoDT <ul style="list-style-type: none"> - Boîte à outils • Monitorer l'artificialisation/étalement
<p>2024-2029 Opérationnalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer SDC et SDPC • Amplifier réhabilitation des SAR
<p>2029- Opérationnalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser les plans de secteur
	

11

<p>AGW DU 9 FÉVRIER 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les 20 objectifs du SDT de 2019 • Actualiser la vision (artificialization EU, inondations, énergie...) • Redéfinir les pôles (réponse au recours) • Intégrer les trajectoires artificialisation et étalement urbain par bassin • Opérationnaliser les mesures • Baliser l'action communale • Renforcer le volet commercial • Renforcer le volet inondations
	


12


MISE EN OEUVRE

- Analyse contextuelle : CPDT (février 2022)
- Projet de SDT: Consortium CREAT, Up City, BDO, HSP + SPW Territoire
- Rapport incidences sur l'environnement : STRATEC

 Wallonie territoire SPW

13

 **VISION**

 Wallonie territoire SPW

14

12 DÉFIS SOCIÉTAUX À RELEVER

- | | |
|---|--|
| 1 Agir collectivement: subsidiarité | 7 S'adapter aux changements climatiques |
| 2 Garantir un développement et une prospérité pour tous les territoires
Ne laisser aucun territoire de côté | 8 Décarboner la mobilité |
| 3 Lutter contre les inégalités | 9 Assurer l'accès à une énergie bas carbone |
| 4 Répondre aux besoins en logements et services | 10 Préserver la biodiversité |
| 5 Positionner la Wallonie sur la carte de l'Europe | 11 Privilégier l'économie circulaire |
| 6 Améliorer la santé et le bien-être | 12 Vivre avec les incertitudes et les changements |

6 AMBITIONS

- 1 **Vers une optimisation spatiale**
→ **Developper** le territoire **et réduire** étalement urbain et artificialisation **et garantir** cadre de vie de qualité
- 2 Le développement du territoire comme levier de transition climatique et énergétique
- 3 Des pôles majeurs comme moteur de développement métropolitain
- 4 Des villes et des espaces de coopération comme pilier de développement socio-économique
- 5 Une Wallonie connectée, créative, attractive et ouverte
- 6 Une Wallonie accueillante, solidaire, rassemblée et intégratrice



CONCEPTS TERRITORIAUX CLÉS



17

Concepts territoriaux

- Permettent de fixer des balises liées à la localisation (type de commerce, densité, mixité...)



18

IV

20 OBJECTIFS: DISPOSITIONS PHARES



STRUCTURE DU SDT

3 TRANSITIONS DPR

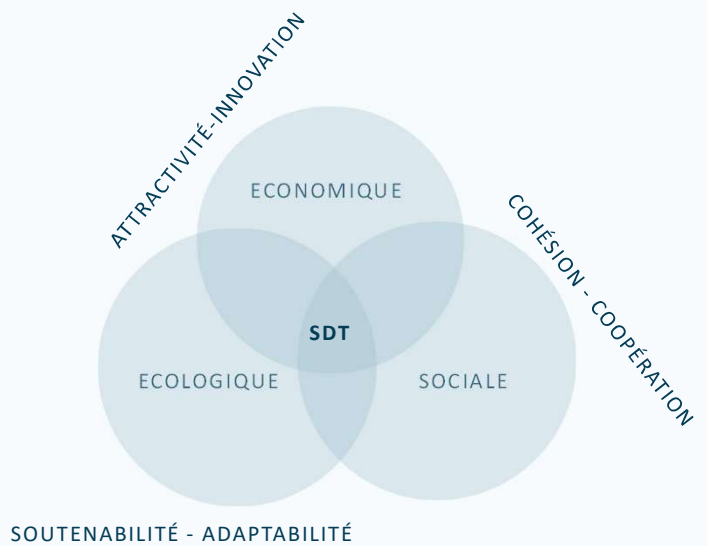
- Economique
- Sociale
- Ecologique

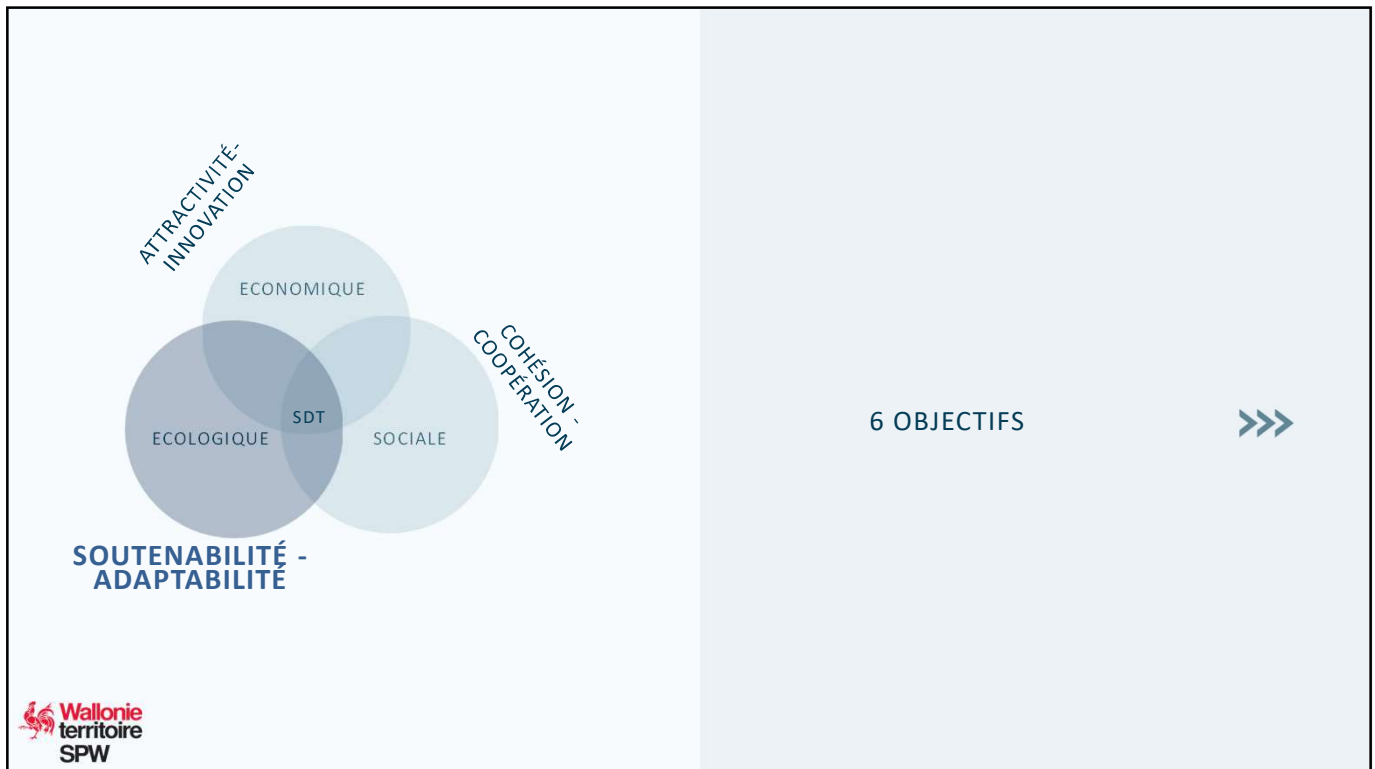
3 AXES

- Attractivité et innovation (AI)
- Cohésion et coopération (CC)
- Soutenabilité et adaptabilité (SA)

20 OBJECTIFS - 5 RUBRIQUES

- Constats
- Enjeux
- Principes
- Mesures gestion et programmation
- Mesures guidant l'urbanisation





21

SA.1 SOUTENIR UNE URBANISATION ET DES MODES DE PRODUCTION ÉCONOMES EN RESSOURCES

CONSTATS

Artificialisation importante des sols (11% du territoire)

Tendance décroissante

- 15 km²/an entre 2000 et 2009
- 11,5 km²/an entre 2010 et 2019

PRINCIPES

Préserver les terres agricoles et sylvicoles de la pression de l'urbanisation

Se positionner suivant la séquence ERC

- **Eviter** la construction sur des terrains non artificialisés
- **Réduire** les impacts environnementaux si construction sur terrains non artificialisés
- **Compenser** les impacts subsistants à l'échelle du territoire

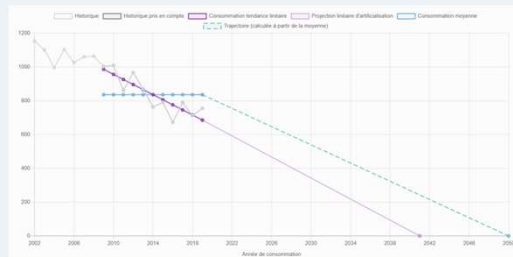
Réduire progressivement l'artificialisation nette des sols pour tendre vers 0 km²/an à l'horizon 2050

22

SA.1 SOUTENIR UNE URBANISATION ET DES MODES DE PRODUCTION ÉCONOMES EN RESSOURCES

PRINCIPES

Trajectoires d'artificialisation par bassin d'optimisation spatiale (territoires des FD)



MESURES

Inciter les communes à faire des SDC

MESURES GUIDANT L'URBANISATION

PROJETS > 0,5 HA	ESPACES URBANISÉS DIFFUS	CENTRALITÉS
Part de superficie en pleine terre	70 %	30 %



23

SA.2 RENCONTRER LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN LOGEMENTS ACCESSIBLES ET ADAPTES AUX ÉVOLUTIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES, ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

CONSTATS

Urbanisation des espaces urbanisés diffus → étalement urbain

Évolution démographique

- 10 000 logements/an jusque 2030
- 7 000 logements /an de 2030 à 2040
- 3 000 logements /par an de 2040 à 2050

PRINCIPES

Dans les centralités

Augmenter progressivement la part de logements

- 3 nouveaux logements sur 4 à l'horizon 2050
- densités fortes
- privilégier les constructions avec jardin
- garantir l'accès à des espaces verts à moins de 10 min. à pied

Dans les espaces urbanisés diffus

- réduire progressivement la part de logements
- densités faibles

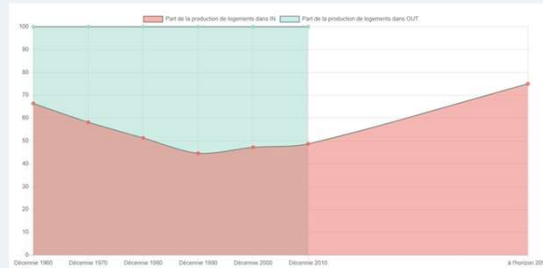


24

SA.2 RENCONTRER LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN LOGEMENTS ACCESSIBLES ET ADAPTES AUX EVOLUTIONS SOCIODEMOGRAPHIQUES, ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES

PRINCIPES

Trajectoires d'étalement urbain par bassin d'optimisation spatiale (territoires des FD)



MESURES

Inciter les communes à faire des SDC

MESURES GUIDANT L'URBANISATION

PROJETS > 0,5 HA	ESPACES URBANISÉS DIFFUS	CŒURS ESPACES URBANISÉS DIFFUS	CENTRALITÉS VILLAGEOISES	CENTRALITÉS URBAINES	CENTRALITÉS URBAINES DE PÔLE
DENSITÉ	5 log./ha	10 log./ha	20 log./ha	30 log./ha	40 log./ha



25

SA.3 ANTICIPER LES BESOINS ECONOMIQUES DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE GESTION PARCIMONIEUSE DU SOL

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

CONSTATS

Manque de disponibilités foncières pour grandes entreprises
Manque de terrains équipés pour transition numérique et énergétique

PRINCIPES

Intensifier le nb d'emplois/ha → modes d'urbanisation compacts
2030 : 30 % terrains économiques sur terres déjà artificialisées
2050 : → 100%
Concentrer AE dans les pôles / nœuds communication / lieux équipés / centralités

MESURES

Donner la priorité à la réhabilitation friches
Garantir 400/600 ha pour projets grandes dimensions /réindustrialisation
Inscrire 200 ha/an de terrains équipés à vocation économique



26

SA.3 ANTICIPER LES BESOINS ECONOMIQUES DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE GESTION PARCIMONIEUSE DU SOL

COMMERCE

CONSTATS

Offre commerciale saturée
 Commerces des espaces urbanisés diffus
 → étalement urbain
 → perte de vitalité des cœurs de centralité
 E-commerce → changement de paradigme

PRINCIPES

Planter préférentiellement ensembles commerciaux dans les centralités
 Principes d'aménagement

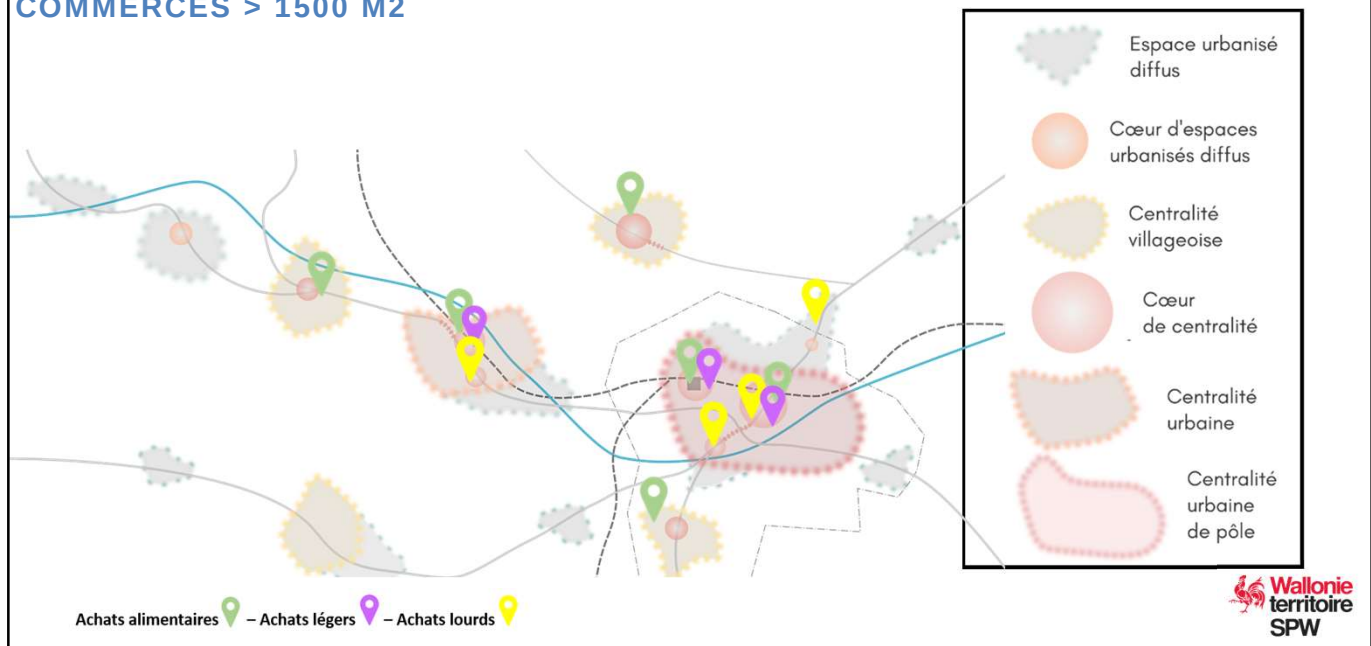
- compléter les équipements existants
- regrouper les surfaces commerciales
- favoriser la mixité
- diversifier l'offre
- réutiliser les bâtiments



27

SA.3 ANTICIPER LES BESOINS ECONOMIQUES DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE GESTION PARCIMONIEUSE DU SOL

COMMERCE > 1500 M2



28

SA.4 SOUTENIR LES MODES DE TRANSPORT PLUS DURABLES ADAPTES AUX SPECIFICITES TERRITORIALES ET AU POTENTIEL DE DEMANDE

CONSTATS	Secteur des transports = 24,1% émissions de CO2 (95% du trafic routier) ↗ prix énergie ↗ part budget mobilité ménages et entreprises
PRINCIPES	Localiser les activités pour réduire les déplacements carbonés → Développer les nœuds intermodaux → Privilégier les connexions au fer et à l'eau Principe « STOP » (Stratégie régionale de mobilité) Centralité = ville ou village « des 10 minutes »



SA.4 SOUTENIR LES MODES DE TRANSPORT PLUS DURABLES ADAPTES AUX SPECIFICITES TERRITORIALES ET AU POTENTIEL DE DEMANDE

VILLE , VILLAGE « DES 10 MINUTES »

Accès < 10 min à pied

- Écoles
- Culture
- Loisirs
- Transports en commun
- Commerces
- Bureaux
- Espaces verts



SA.5 REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS AUX RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES ET A L'EXPOSITION AUX NUISANCES ANTHROPIQUES

CONSTATS Changements climatiques → ↗ fréquence aléas (inondations, sécheresses...)
Risques technologiques et industriels (Seveso...)

PRINCIPES Atténuer et gérer les conséquences des phénomènes naturels
→ Prévenir : anticiper et diminuer les risques
→ S'adapter : vivre avec les risques
→ Être résilient : préserver les fonctions de base

MESURES Référentiels inondations



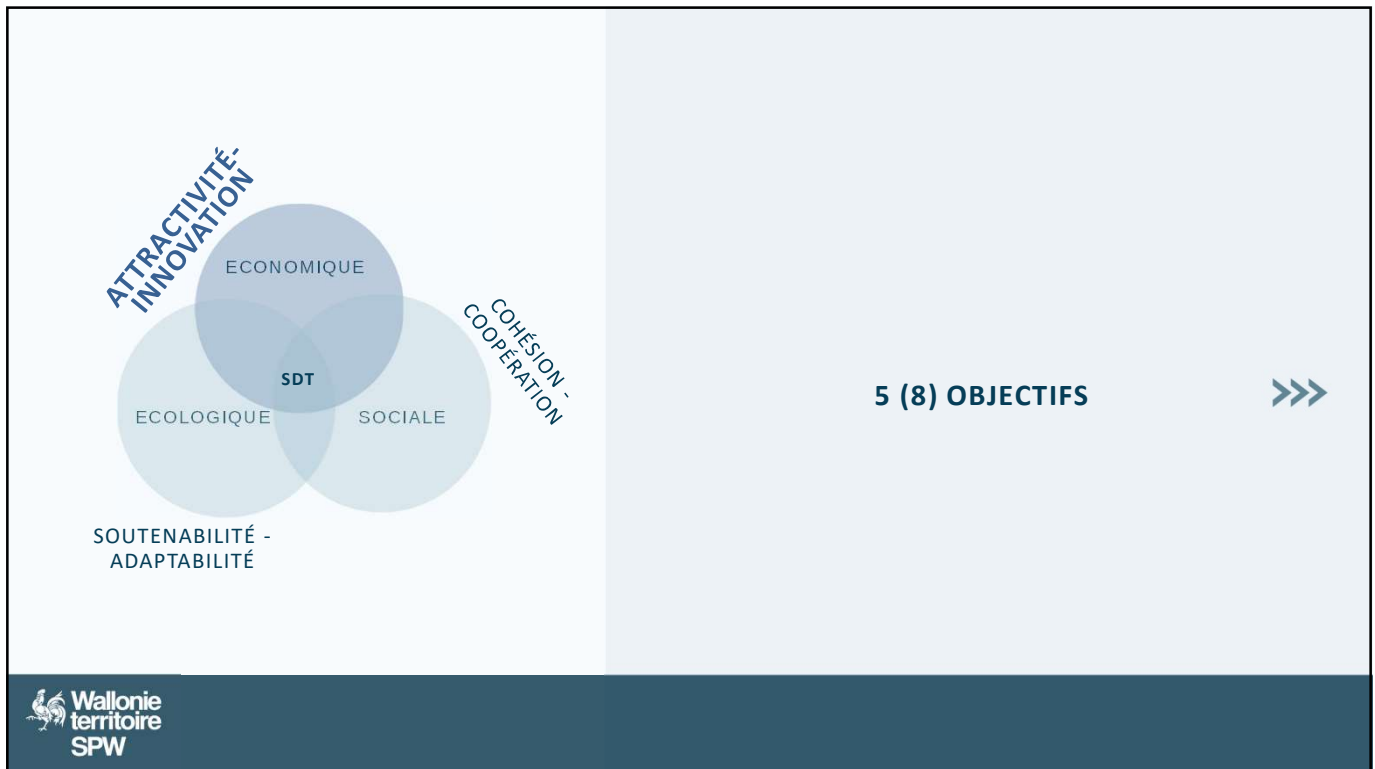
SA.6 VALORISER LES PATRIMOINES NATURELS, CULTURELS ET PAYSAGERS ET LES PRESERVER DES PRESSIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE L'URBANISATION

CONSTATS Diversité des territoires urbains et ruraux = attractivité du territoire
Patrimoine naturels, culturels et paysagers = patrimoine commun
Forte pression sur le patrimoine naturel

- Destruction des biotopes
- Fragmentation des milieux naturels
- Altération des paysages

PRINCIPES Aménager de manière cohérente les paysages bâtis ou non bâtis
Préserver, restaurer et développer le patrimoine naturel

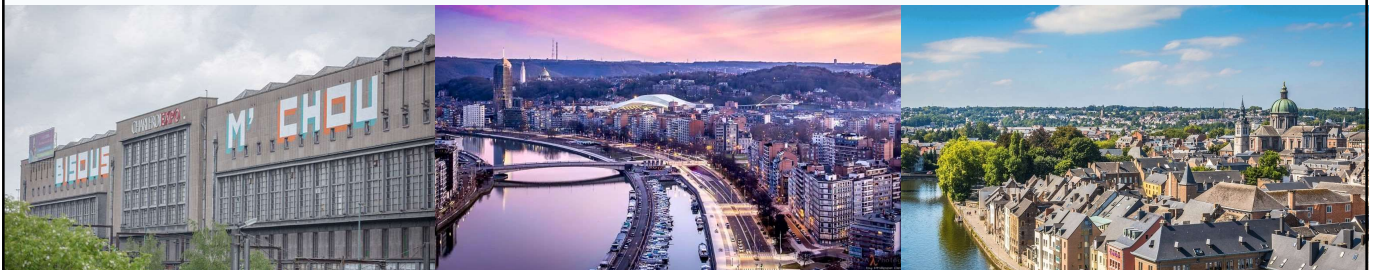




33

AI. 1 ACCROITRE LE ROLE DE LA WALLONIE DANS LES DYNAMIQUES METROPOLITAINES DE NIVEAU EUROPEEN

CONSTATS	<p>Située au cœur de l'Europe mais sans réelle métropole</p> <p>Nombreux facteurs d'attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> réseau dense d'infrastructures de transports (personnes, marchandises, énergies et communication), économie de la connaissance (centre de recherche, pôles de compétitivité)
PRINCIPES	<p>Charleroi et Liège = position dans les réseaux européen</p> <p>Namur = capitale institutionnelle</p> <p>Renforcer services économiques dans les aires de développement métropolitain</p>



34

AI. 2 INSERER LA WALLONIE DANS LES RESEAUX SOCIO-ECONOMIQUES TRANSREGIONAUX ET TRANSFRONTALIERS

CONSTATS

Interdépendances entre la Wallonie et les territoires qui l'entourent
Nécessité d'une coopération et mutualisation des services et équipements

PRINCIPES

Affirmer les villes wallonnes dans les structures de coopérations transfrontalières



AI.4 FAIRE DES ATOUTS DU TERRITOIRE UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

CONSTATS

Fort potentiel touristique
Secteur vulnérable lors des crises sanitaire, financière...
Grand potentiel foncier

- 4.700 ha de zone de loisirs non urbanisés, non soumis aux inondations
- 1.866 ha d'une superficie ≥ 15 ha et au cœur ou à proximité d'espaces touristiques.

PRINCIPES

Amplifier la vocation touristique et culturelle des villes, villages et sites
Soutenir les équipements touristiques créateurs d'emplois



AI.5 FAIRE DU RESEAU DES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION UN LEVIER DE CREATION DE RICHESSES ET DE DEVELOPPPEMENT DURABLE

CONSTATS

Déplacements routiers resteront majoritaires à l'horizon 2040
→ congestion ↗

PRINCIPES

Optimiser les réseaux de transports plutôt que les étendre
Localiser le logement, les activités, services et équipements en fonction des réseaux de communication



AI.8 INSCRIRE LA WALLONIE DANS LA TRANSITION NUMERIQUE

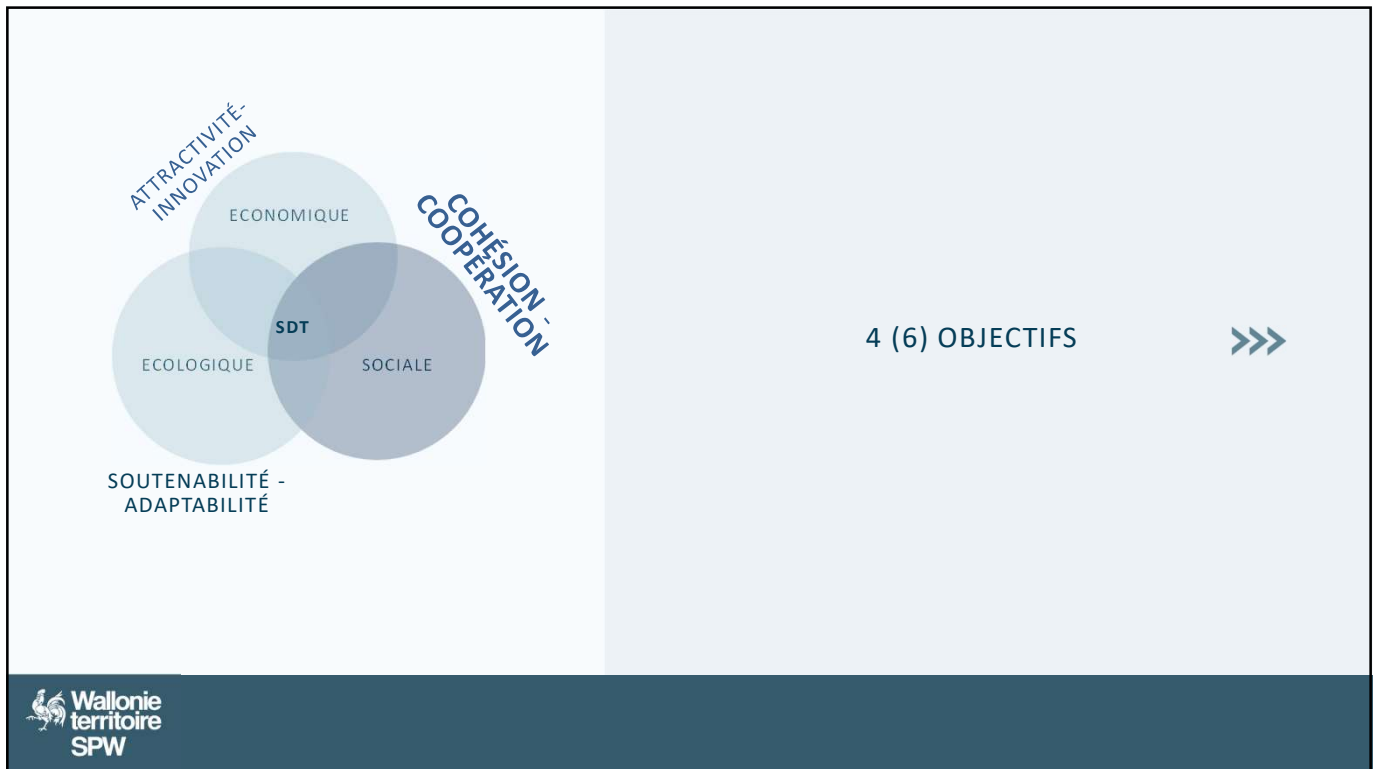
CONSTATS

Développement du numérique
↗ la compétitivité des entreprises
↗ l'attractivité des territoires

PRINCIPES

Permettre l'arrivée des réseaux 5G en Wallonie à court terme
Encourager l'arrivée des évolutions technologiques de pointe à moyen/long terme
Développer les initiatives « smart » dans centralités urbaines et villageoises





39

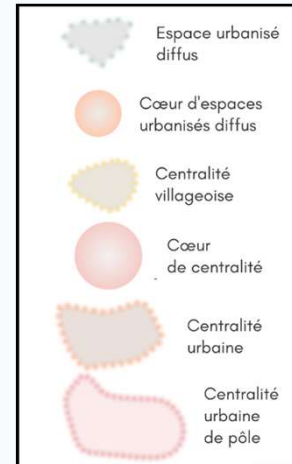
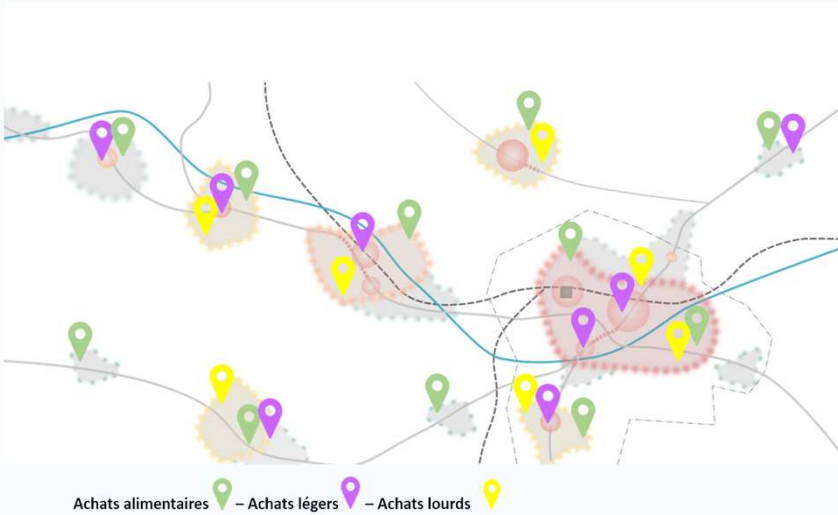
CC.3 ASSURER L'ACCES A TOUS A DES SERVICES, DES COMMERCE DE PROXIMITE ET DES EQUIPEMENTS DANS UNE APPROCHE TERRITORIALE COHERENTE

CONSTATS	<p>Evolution de la structure de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> → vieillissement → ↘ pouvoir d'achat → migration résidentielle <p>Disparités territoriales des équipements commerciaux</p>
PRINCIPES	<p>Renforcer les centralités urbaines et villageoises → développer commerce</p> <p>Créer de « nouvelles proximité »</p> <ul style="list-style-type: none"> → Rassembler les fonctions de proximité (maisons de village, équipements collectifs partagés, services, commerces, équipements)

40

CC.3 ASSURER L'ACCES A TOUS A DES SERVICES, DES COMMERCE DE PROXIMITE ET DES EQUIPEMENTS DANS UNE APPROCHE TERRITORIALE COHERENTE

SURFACES OU ENSEMBLES COMMERCIAUX < 400 M2



41

CC.4 CREER LES CONDITIONS FAVORABLES A LA DIVERSITE DES ACTIVITE ET A L'ADHESION SOCIALE AUX PROJETS

CONSTATS Difficulté et complexité de développer des projets mixtes et denses
Adhésion au projet facilitée par la sensibilisation, l'information, la concertation

PRINCIPES Promouvoir et objectiver l'optimisation spatiale
Renforcer les démarches participatives en amont et durant les projets



42

CC.6 ASSURER L'ACCES A L'ENERGIE A TOUS EN S'INSCRIVANT DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE

CONSTATS

Défi européen

→ réforme du système énergétique européen

→ neutralité climatique d'ici 2050

Stratégie « REPowerEU »

PRINCIPES

Tirer parti des complémentarités territoriales pour l'efficacité énergétique (réseaux de chaleur, synergies...)

Rénover le bâti existant (isolation des logements)

